

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2017

Déclaration d'intention d'aliéner du 12/12/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption urbain sur le bien cadastré AI 323 sise 380 rue du Vergerot d'une superficie de 724 m²

Déclaration d'intention d'aliéner du 16/12/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :

- AE 441 sise Au Village d'une superficie de 00ha 01a 34ca
- AE 447 sise 126 rue Désiré Monnier d'une superficie de 00ha 01a 93ca

Tribunal Administratif de Besançon, jugement en date du 06/12/2016

M. Maire rappelle que 5 administrés avaient déposé des requêtes auprès du Tribunal Administratif dans le cadre de titres exécutoires émis à leur encontre par la Commune pour la participation au raccordement à l'égout.

Sur les 5 requêtes, il y a eu un désistement d'un administré et 4 décisions rendues par le T.A dont 2 ont été rejetées.

Vu les expéditions du jugement du Tribunal Administratif en date du 06/12/2016 dans les affaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de rembourser la somme de 407 euros à Madame Sandrine ROUBEY et M. CARDOT
- accepte de rembourser la somme de 407 euros à Madame Aude De PASQUALIN

Instruction des autorisations d'urbanisme par le Pays Lédonien – délibération

M. le Maire explique qu'à partir du 1er janvier 2017 et suite à la création de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, les services de l'Etat ne pourront plus juridiquement assurer l'instruction de nos demandes d'autorisation du droit des sols.

Le Pays Lédonien, à la demande de ses membres, propose la mise en place d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme porté par le Pays, au service de ses communes.

Dans le cadre de cette mutualisation, il convient de mettre en place une convention de prestation de service entre le PETR du Pays Lédonien et les communes concernées.

Le coût estimé du service est de 4 € par habitant, soit 3908 €/an et sera ajusté en fonction des coûts réels de fonctionnement 2017.

Vente parcelle communale cadastrée AE 193 à M. MICHAUD Laurent – délibération

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un imbroglio administratif a été constaté chez le Notaire concernant la parcelle cadastrée AE 317 d'une superficie de 29 m². Sur le cadastre cette parcelle appartient à M. et Mme MICHAUD Bernard alors qu'au service des hypothèques cette parcelle appartient à la Commune.

Compte tenu que cette erreur administrative date depuis de nombreuses années, et que la Commune n'est pas intéressée par cette parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AE 317 d'une superficie de 29 m² à M. MICHAUD Laurent.

Facturation des heures emplois verts au SIARD – délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mettre en recouvrement à l'encontre du S.I.A.R.D. la somme de 86,25 € vu que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans a eu recours à l'équipe des emplois verts dans le cadre des heures communales pour la tonte de la station d'épuration et la taille d'arbustes à raison de 15 heures x 5,75 €,

INSEE – recensement de la population – populations légales au 01/01/2017

L'INSEE a communiqué les chiffres de la population en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 : 977 habitants.

Groupe PROGRES → trophée des Maires du Jura ?

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Progrès du Jura ayant pour objet la 1^{ère} édition des Trophées des Maires du Jura.

Après avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et de la liste des trophées, la Commune décide de ne pas donner une suite favorable à cet événement n'ayant pas de projet à mettre en avant.

Arrêté préfectoral portant création d'une communauté de Communes BRESSE HAUTE SEILLE

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant création d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Bresse Revermont et de la Communauté des Communes des Coteaux de la haute Seille. Cet arrêté entrera en vigueur au 01/01/2017. La nouvelle dénomination est Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Révision des listes électorales 2016/2017 au 10/01/2017

M. le Maire indique que le 1^{er} tableau des rectifications opérées à la liste électorale à la date du 10/01/2017, comprend 76 inscriptions et 15 radiations, soit un nombre total d'inscrits au 10/01/2017 de 835 électeurs.

Signature vente RAVIER le 11/01/2017 chez Maître SIMONIN à Bletterans

M. le Maire indique que depuis le 11 janvier 2017, la Commune est propriétaire de la parcelle ZL 291 sise au lieudit « Champs de Bry » appartenant à la SARL RAVIER moyennant le prix de 58.961,00 €.

M. le Maire fait part également au Conseil Municipal de la proposition de M. RAVIER de céder à la Commune un bâtiment d'environ 400 m², isolé et chauffé, pour la somme 200 000 €. M. le Maire indique que ce bâtiment pourrait être intéressant pour aménager un nouveau local technique compte tenu que l'actuel est petit pour abriter tout le matériel. Par contre, la proposition de prix est très élevée.

M. RIZZI fait remarquer que la Commune n'est pas obligée d'acheter tout ce qui se vend.

Conseil Municipal des Jeunes élections du 13/12/2016 + élection Maire et Adjoint du 09/01/2017 (Mme Guillaume-Belle)

Mme Sophie GUILLAUME-BELLE donne les résultats des élections du Conseil Municipal des Jeunes qui ont eu lieu le 13/12/2016. Ont été élus : Thomas MOULIN CE2, Dimitri GUILLAUMA CE2, Fantine PITEL CE2, Lucas MULLER-LAMBERT CE2, Anna LAMARD-DRZYMADA CM1, Charles MAUGUIN CM1, Louise GROUILLON CM1, Julian GRANDVAUX CM2, Noémie BICHON CM2, Laurette ROUSSET CM2, Maëlys LOPES CM2, Maëlys LOPES CM2.

Les résultats de l'élection du Maire et des adjoints en date du 9 janvier :

- est élue Maire au 2^{ème} tour de scrutin : Anna LAMARD-DRZYMADA
- est élue 1^{ère} adjointe en charge de la commission Cadre de Vie et Aménagement : Laurette ROUSSET
- est élue 2^{ème} adjointe en charge de la commission Animation : Noémie BICHON
- est élu 3^{ème} adjoint en charge de la commission Communication : Julian GRANDVAUX

Le mardi 17 janvier les membres du Conseil Municipal des Jeunes et la directrice de l'Ecole ont formé les commissions et commencé à élaborer les projets. Le premier Conseil Municipal des Jeunes est fixé au lundi 13 février à 15 heures en mairie.

Vœux du Maire le 15/01/2017 – Compte rendu

M. le Maire rend compte brièvement de la cérémonie des vœux du Maire. Dans un premier temps il y a eu la présentation des membres du Conseil Municipal des Jeunes. La plupart d'entre eux étant originaires de la Commune de Bréry ont dû repartir assez vite étant donné que c'était également les vœux du Maire de Bréry. Compte tenu des conditions météorologiques (neige), il y avait quasiment le même nombre de personnes que l'année dernière. M. le Maire évoque la possibilité en 2018 d'associer les Communes de Bréry et Frontenay à cette manifestation vu le projet de regroupement des 3 communes.

Il remercie également les correspondants de la Presse (Le Progrès et la Voix du Jura) pour leur présence.

Formation TELEALERTE le 17/01/2017 en Mairie par Télé-formation

M. le Maire explique que la formation pour le système de TELEALERTE a eu lieu le 17 janvier de 9 heures à 12 heures par téléphone à laquelle ont participé les 2 secrétaires, M. campy et M. Chalandard et lui-même. Ce système permettra d'informer la population en cas de sinistre ou message important, soit par téléphone, soit par SMS ou par mail.

M. le Maire indique qu'il souhaite embaucher un jeune durant la période estivale pour saisir informatiquement dans le système le Plan Communal de Sauvegarde.

Point sur le bulletin municipal n° 36 – distribution dans les foyers – Mme Gauchet

Mme GAUCHET indique que le tirage du bulletin est terminé. Les tournées sont prêtes à être distribuées par les conseillers. Toutefois elle tient à faire part de son mécontentement par rapport à la remise trop tardive de certains articles ce qui lui pose des problèmes de mise en page.

Point sur le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017 – Mme Gauchet

Mme GAUCHET fait le point sur les opérations de recensement qui ont débuté. Actuellement tout se passe bien, les agents recenseurs sont bien reçus et beaucoup de personnes remplissent les questionnaires par internet.

Rappel à tous les adjoints, remise des propositions budgétaires pour le 6 février 2017

M. le Maire rappelle aux adjoints que les propositions budgétaires doivent lui être remises pour le 6 février 2017.

Désignation des membres du CM dans les commissions de la Com Com BRESSE HAUTE SEILLE (voir liste ci-jointe)

Le Conseil Municipal a désigné les membres des commissions de la Com Com BRESSE HAUTE SEILLE :

- Personnel : Bernard FRACHON - Base de loisirs : Sandrine GAUCHET - Tourisme : Jean NOZIERE - Développement économique : Bernard FRACHON - Aménagement du territoire : Bernard FRACHON et Emmanuel RIZZI - Enfance-Jeunesse : Gilles CAMPY - Culture : Chantal MARTELIN
- Environnement : Chantal MARTELIN - Sports : Gilles CAMPY - Voirie : Rémi COURTOU - Finances : Chrystel MEULLE - CLECT : Bernard FRACHON

Vente de sapins – délibération

M. chalandard récapitule les sapins vendus en 2016 :

- Plainoiseau : 3 sapins de 2 m 31,00 € → 93,00 €
2 sapins de 4 m 40,00 € → 80,00 €
- Le Louverot : 1 sapin de 2m50 32,00 € → 32,00 €
- Montain : 1 sapin de 4 m 40,00 € → 40,00 €
- Champagnole : 1 sapin de 4 m 40,00 € → 40,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre les factures pour un montant total de 285 €.

Travaux sylvicoles 2017 – propositions ONF

M. Chalandard présente aux membres du Conseil le programme des travaux sylvicoles proposés par l'ONF.

Il détaille les travaux proposés pour un montant total 4350 € HT.

M. Chalandard juge le montant élevé et estime que les travaux peuvent être réalisés par les moyens communaux. Compte tenu de leur surcharge de travail, l'adjoint en charge des agents techniques, est favorable à cette proposition sous réserve que ces travaux ne soient pas réalisés dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Compte rendu Conseil Communautaire BRESSE HAUTE SEILLE du 09/01/2017 à Bletterans

M. Chalandard rend compte du Conseil Communautaire qui portait essentiellement sur l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Com Com Bresse Haute Seille :

- Elu Président : M. Jean-Louis MAITRE
- Choix du nombre de vice-présidents : 9
- Elus vice-Présidents :
 - 1^{er} vice-président – Tourisme : M. Christian VUILLAUME
 - 2^{ème} vice-président – Développement économique : M. Philippe ANTOINE
 - 3^{ème} vice-président – Aménagement de l'Espace : M. Stéphane LAMBERGER
 - 4^{ème} vice-président – Environnement : M. Daniel CHALANDARD
 - 5^{ème} vice-président – Action sociale : M. Daniel SEGUT
 - 6^{ème} vice-président – Sports : M. Michel BRUTILLOT
 - 7^{ème} vice-président – Culture : Mme Dominique MEAN
 - 8^{ème} vice-président – Voirie : M. Daniel URBAIN
 - 9^{ème} vice-président – Finances : Mme Marie-Paule PONTHEUX

Dans un second temps, le Président a proposé de déterminer la composition du bureau :

- 1 président, 9 vice-présidents, 9 membres du bureau
 - Elus membres du bureau : Jean-Paul GAUTHIER, Sylvie FAUDOT, Jean-Luc URIET, Arlette SAUGET, Gilles TSCHANZ, Roger BALLEET, Alain QUICLET, Eddy LACROIX, Luc MICHAUD
- Création du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale Bresse Haute Seille) : 11 conseillers communautaires dont le président et 11 membres nommés par le Président
- Délégations de fonction au Président pour l'exercice des missions suivantes : commande publique, finances, patrimoine, actions en justice, gestion des ressources humaines, divers

Compte rendu Conseil Communautaire BRESSE HAUTE SEILLE du 18/01/2017 à Domblans

M. Chalandard rend compte du Conseil Communautaire qui portait sur :

- la création des budgets annexes, les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents, création des commissions, des représentants au CIAS, CNAS, Ecole Intercommunale de Musique, Office du Tourisme du Jura, SIVOS du Chalet, Maison de la Haute Seille, Pays Lédonien, SICTOM, SIEDEC

Courrier Comité des Fêtes de Domblans du 08/11/2016 – Décision

Le Conseil Municipal, par 12 voix et 1 abstention, décide de ne pas participer financièrement à l'achat de feu d'artifice mais préconise de privilégier une autre animation.

SIDEC, enfouissements des réseaux secs pré-piquetage du 16/12/2016 – Prélot (fin) + Sarazine

M. CHEVASSU indique qu'il a assisté aux travaux de pré-piquetage en présence de M. DUTRUEL et des techniciens du SIDEC afin de demander au SIDEC d'établir un chiffrage des travaux pour une inscription au budget 2017. M. DUTRUEL a apporté une modification au type de lanterne proposée afin que ce soit les mêmes que celles posées Chemin de Rochette.

Schéma Directeur Eau Potable – Cabinet IRH présentation conclusions provisoires du 04/01/2017

M. CHEVASSU rend compte succinctement des conclusions provisoires rendues par le cabinet IRH.

L'importance des travaux à réaliser a été hiérarchisée en 3 priorités. Ceux jugés les plus urgents sont : l'inspection du puits (1), l'amélioration de la station de pompage (1 et 2) et du réservoir (2), le renouvellement des réseaux d'origine (1932) (1 et 2), le renouvellement des réseaux PVC d'avant 1980 (1), le renouvellement des réseaux PVC (2), et de secteurs situés en privé (1 et 2), la jonction des canalisations rue du Gué Faroux (1 et 2), la réduction de la pression au Hameau de la Muyre (1 et 2), et le risque de rupture électrique (1). Le reste des travaux est en priorité (3) : défense incendie, renouvellement patrimonial, interconnexion avec un autre Syndicat ou une autre commune.

Le coût total des travaux est estimé à 3 080 000,00 € HT dont les échéances sont les suivantes :

	3 080 000 €	Echéance
Priorité 1	186 250 €	1 à 2 ans
Priorité 2	224 750 €	5 à 30 ans
Priorité 3	2 669 000 €	> 30 ans

Réception travaux Eau Potable, conduite de BLANDANS le 13/01/2017, en présence du SIDEC et l'entreprise PETITJEAN

M. le Maire indique que la réception des travaux pour le remplacement de la conduite d'eau potable à Blandans a eu lieu le 13 janvier 2017 en présence de l'entreprise PETITJEAN et d'un représentant du SIDEC.

Les travaux sont conformes et le procès-verbal de réception des travaux a été signé.

Point sur les travaux d'Eclairage Public, nouveau cimetière + Chemin de Rochette

M. CHEVASSU indique que les travaux d'éclairage public pour le nouveau cimetière et du Chemin de Rochette sont terminés. Ces travaux étant sur le programme 2016 ont été réglés à 80 % sur l'exercice 2016 et il reste 20 % à financer sur l'exercice 2017.

Réhabilitation de la passerelle choix de l'architecte après ouverture des plis du 19/12/2016 – Délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de Georges LADOY, Architecte, pour un montant de 2 930 € HT soit 3 516 € TTC.
- Autorise le Maire à passer et à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes.

Réhabilitation de la passerelle demande de subvention DETR – délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le programme portant un montant de travaux estimé à 35 000 € HT soit 50 000 € TTC toutes dépenses confondues
- Autorise le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- approuve le plan de financement
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

Arrivée du Père-Noël le 16/12/2016

M. COURTOUT rend compte de l'«arrivée du Père-Noël » qui s'est déroulée le 16 décembre avec une température exceptionnelle de 1°. La fréquentation a été moins importante qu'à l'accoutumée (environ 70 personnes) compte tenu que le Père-Noël était déjà venu la semaine précédente au « Marché de Noël » et que les affiches ont été mises en place trop tardivement. Le Père-Noël est venu en calèche et des balades ont été proposées aux enfants. Des papillotes et des clémentines ont été distribuées aux enfants et un vin chaud a été servi par le Comité des Fêtes aux adultes.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour que l'année prochaine cette manifestation ait lieu le même jour que le « Marché de Noël », c'est-à-dire le samedi 9 décembre 2017.

M. COURTOUT indique que la confection et la mise en place des affiches se fera plus tôt.

Proposition de mise en place d'astreintes pour neige, verglas ou autres travaux

M. COURTOUT indique qu'il y a eu une mésentente, par sa faute, au niveau des interventions de déneigement effectuées par les agents techniques le dimanche 15 janvier 2017. Aussi il propose d'instaurer la mise en place d'astreintes. Une délibération sera soumise à l'assemblée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Point sur la cellule de désherbage 0 phyto par la Com Com BRESSE HAUTE SEILLE

M. COURTOUT indique que la CCBHS a finalisé la rédaction du marché public pour l'acquisition du matériel de désherbage 0 phyto suite à l'autorisation de financement par l'Agence de l'Eau. L'acquisition de ce matériel d'un montant de 23 400 € TTC est subventionnée à 80 %.

Embauche nouvelle gestionnaire SDF au 01/01/2017 – Délibération

Convention avec la Commune de Bréry pour mutualisation du travail de la gestionnaire

M. CAMPY rappelle qu'à compter du 01/01/2017 un agent contractuel au grade, d'adjoint technique, 1^{er} échelon avec les indices correspondant à son grade a été recruté pour assurer les fonctions de gestionnaire pour les salles des fêtes de Domblans et de Bréry pour une durée mensuelle de service de 40 heures réparties comme suit :

- 30 heures sur la Commune de Domblans
- 10 heures sur la Commune de Bréry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'engagement d'un adjoint technique contractuel sur la base des conditions précitées
- autorise M. le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée
- approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel entre les Communes de Domblans et de Bréry
- autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre les Communes de Domblans et de Bréry

Mise en place P.M.R. à l'école

M. CAMPY fait le point sur les travaux à l'école pour les personnes à mobilité réduite :

- mise en place de la main courante sur le 1^{er} palier
- bandes autocollantes fluo collées sur les contremarches
- plaques antidérapantes à poser sur les escaliers dehors
- nez de marche à peindre

Compte rendu du Copil PEDT du 13/12/2016 à Voiteur

M. CAMPY rend compte du Copil du PEDT :

► effectifs pour l'année 2016-2017 sur chaque site périscolaire :

- Domblans : 101 élèves (35 maternelles et 66 primaires)
- Voiteur : 101 élèves (37 maternelles et 64 primaires)

- Plainoiseau : 50 élèves (50 primaires)
- Montain : 79 élèves
- SIVOS du CHALET: 155 élèves au total
- ▶ taux de participation au TAP :
- Domblans : 77 % ▪ Voiteur : 97 % ▪ Plainoiseau : 98 % ▪ Montain : 90 %
- ▶ remarques diverses :
- les enfants se plaignent sur le site de Voiteur et Domblans du bruit à la cantine
- demande pour que les TAP se déroulent sur une durée de 1h30 en 2018
- suite à la fusion des 2 Com.Com l'organisation du périscolaire sera similaire à l'année précédente jusqu'en juin 2017

Achat Box + ordinateur pour les employés communaux

M. CAMPY explique la nécessité pour les agents techniques d'avoir une connexion internet à l'atelier communal pour consulter les plans des réseaux et accès aux différents fournisseurs. Il présente un devis établi par ETG pour l'installation d'un accès ADSL nu :

- frais d'accès aux services / mise en service : 120 € HT
- Abonnement mensuel : 39 € HT
- routeur fourni, installé et maintenu par ETG : frais d'accès aux services / mise en service : offert et -
abonnement mensuel : 6 € HT

M. RIZZI propose à M. CAMPY de contacter d'autres fournisseurs (FREE par exemple).

Demande d'une connexion ordinateur, Salle des Fêtes Domblans → Salle des Fêtes Bréry → gestionnaire

M. CAMPY indique qu'il serait souhaitable d'avoir une connexion internet à la salle des fêtes afin que la gestionnaire puisse répondre aux mails de demandes de location et éventuellement mettre en place un site de planning de réservations pour les 2 salles. M. RIZZI le met en garde sur ce style de site qui peut être compliqué et coûteux. Affaire à suivre.

Remplacement de Mme BOIDARD au poste d'ATSEM

M. CAMPY informe le Conseil Municipal du fait que Mme Pierrette BOIDARD va subir une intervention chirurgicale suivie d'un arrêt de travail minimum de 2 mois. Il convient de recruter un contractuel. Mme Déborah ROUSSEL assurera le remplacement (ex. employée contractuelle à la cantine-garderie).

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

- Bulletin d'adhésion de l'Association pour la Promotion des Voies Ferrées Jurassiennes : montant de la cotisation pour les collectivités est de 30 euros. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'inscription de cette somme au BP 2017
- M. le Maire porte à la connaissance les cartes de remerciements pour les colis de Noël
- M. RIZZI demande où en est la commission pour la gestion des parcelles communales. M. CHALANDARD lui répond que s'il veut s'en occuper il lui laisse toute liberté pour s'en occuper
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 27 février 2017 à 19 heures pour l'étude des prévisions budgétaires
- Le vote des budgets est fixée au vendredi 24 mars 2017 à 19 heures (suivi d'un casse-croûte)

La séance est levée à 22 heures